



## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la cinquième réunion du conseil d'administration pour l'année financière  
2018-2019, tenue le 28 mars 2019 à la Maison de la solidarité - salle 230  
au 1060, St-François-Xavier, à Trois-Rivières

### PRÉSENCES

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Président                       | André Lavoie Roulons VERT   |
| 1 <sup>re</sup> Vice-Présidente | Joan Hamel Coalition Eau Secours!   |
| 2 <sup>e</sup> Vice-Présidente  | Stéphanie Chabrun Bassin Versant Saint-Maurice  |
| Secrétaire                      | Pierre Deshaies Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche                                    |
| Administratrice                 | Angéline Fourchaud Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice   |
| Administrateur                  | Mitchell Marin Membre individuel  |
| Administratrice                 | Maude-Amie Tremblay Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec |
| Administratrice                 | Mylène Vallée Comité ZIP Les Deux Rives   |

### ÉGALEMENT PRÉSENTES

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Directrice générale   | Lauréanne Daneau Environnement Mauricie |
| Adjointe de direction | Maryse Fortin Environnement Mauricie    |

### ABSENCES

|                 |  |
|-----------------|--|
| Trésorier       | Sébastien Duchesne Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan |
| Administratrice | Céline Khuu Membre individuel  |
| Administrateur  | Vincent Tremblay Géomatique BLP Arpenteurs-géomètres inc.                              |
| Observatrice    | Sylvie Gamache Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie                |



## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Constatant le quorum, le président, André Lavoie, ouvre la session. Il remercie les administrateurs de leur présence et souhaite la bienvenue à cette cinquième réunion de l'année financière 2018-2019.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

André Lavoie mentionne que pour alléger l'ordre du jour déjà chargé de cette réunion, il a été convenu de ne pas traiter des points Rapport d'activités courantes et Huis clos. Il précise que si des administrateurs ont des questions sur le rapport d'activités courantes, elles pourront être posées au point varia.

André Lavoie procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour aux administrateurs.

### **(CA 28-03-19-I)**

Il est convenu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points **6.7 AGA**, d'ajouter au varia les points **7.1 Projet conjoint avec la Fondation Rivières**, **7.2 Grand forum des communautés résilientes**, **7.3 Églises vertes**, tout en laissant ce point « Ouvert ».

Proposée par : Mylène Vallée

Adoptée à l'unanimité

## **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2019**

Sans lecture du procès-verbal du 18 février 2019, André Lavoie demande aux administrateurs si des modifications doivent être apportées à celui-ci. Le secrétaire, Pierre Deshaies, mentionne qu'après lecture du procès-verbal, il peut confirmer qu'il est conforme aux propos tenus lors de cette réunion.

### **(CA 28-03-19-II)**

Sans la lecture du procès-verbal du 18 février 2019, il est résolu à l'unanimité de l'adopter tel qu'il a été présenté.

Proposée par : Joan Hamel

Adoptée à l'unanimité

## **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2019**

### **4.1. Formation en gouvernance**

Lauréanne Daneau demande si les membres du CA ont un intérêt pour une formation sur les fondements de la saine gouvernance (module initial) ou seulement pour une formation portant sur un point plus précis. La majorité dit préférer attendre à l'automne pour suivre une formation sur un enjeu préalablement identifié par le CA. Après discussion, il a été convenu de reporter une telle formation au mois de septembre 2019.



#### **4.2. BAPE**

Lauréanne Daneau mentionne qu'elle était présente à la première consultation publique que tenait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les projets d'aires protégées en Mauricie. Elle a confirmé qu'Environnement Mauricie a l'intention d'y déposer un mémoire concernant les douze réserves biologiques et une aquatique projetées.

Le mémoire sera accessible sur le site Web de l'organisme une fois déposé au BAPE.

### **5. FINANCES**

#### **5.1. Attestation du respect des exigences légales et réglementaires**

Étant donné que l'attestation du respect des exigences légales et réglementaires signée par Lauréanne Daneau a été envoyée aux membres du CA, le président, André Lavoie, ne procède pas à la lecture du document.

*Aucun commentaire et question*

Voir le document à l'Annexe I

#### **5.2. Rapport financier au 28 février 2019**

Lauréanne Daneau présente l'état des résultats au 28 février 2019. Elle mentionne que nous prévoyons terminer l'année financière avec un surplus sur les prévisions budgétaires de 54 000 \$. Dans l'ensemble, ce qui explique ce surplus est la charge salariale moins élevée en raison du congé de maternité de la directrice générale qui n'a pas été remplacée et qu'aucun nouvel employé n'a pas été embauché à l'automne ce qui représente une économie de 50 225 \$.

Lauréanne stipule qu'une partie des revenus de projets sera reportée à l'année financière 2019-2020.

*Questions*

Q : La directrice n'a-t-elle pas été remplacée durant son congé de maternité par Thierry A. Laliberté et Maryse Fortin ?

R : Oui de façon partielle, ces derniers ont obtenu une augmentation salariale pendant cette période; toutefois, cette dépense ne représente pas le salaire qu'aurait eu la direction générale, elle aurait été plus élevée.

Q : Avec quels bénéfices non répartis estimez-vous terminer l'année ?

R : Nous estimons terminer l'année avec un surplus total de 105 647 \$ qui s'explique par un surplus estimé pour 2018-2019 de 54 000 \$ auquel sont additionnés les bénéfices non répartis des exercices précédents de 51 647 \$.



### **5.3. Budget 2019-2020**

Lauréanne Daneau présente les prévisions budgétaires 2019-2020 équilibrées aux administrateurs présents. Il est mentionné que comme le comité de gouvernance recommande au conseil d'administration la participation financière de l'employeur dans un régime de retraite, tel que nous le verrons au point 6.2 qui traite de la convention de travail des employés; le budget a été calculé en tenant compte de cette donnée.

#### *Questions et commentaires*

C : Une administratrice mentionne ces appréhensions concernant le projet EMC+ qui s'étend au-delà des limites du territoire de l'organisme en incluant la MRC de Portneuf (Capitale-nationale). Nous devons vérifier l'acceptabilité des autres organismes de ce territoire, vérifier nos lettres patentes à ce sujet. L'Organisme doit aussi réfléchir au territoire sur lequel il souhaite agir.

R : Le projet EMC+ est l'un des projets retenus dans le cadre du financement du projet Par notre propre énergie dans lequel les CRE pouvaient réaliser des projets interrégionaux. De plus, une vérification sur l'acceptabilité du projet a été effectuée auprès du CRE Capitale-Nationale qui a confirmé son accord. Par ailleurs, une employée a été embauchée par la SADC de Portneuf pour participer au recrutement des entreprises de cette MRC; ainsi une bonne partie du travail terrain sera effectué par une personne locale.

Q : Y a-t-il dans ce budget des sommes qui ne sont pas confirmées ?

R : Oui, le projet Sous les pavés II ainsi que le nombre d'essais routier qui sera réalisé ce qui représente une somme de 16 000 \$ qui serait facilement absorbé par notre surplus non affecté.

C : Il est mentionné de changer la nomination du poste **Subvention pour projet par Contribution pour projets**.

R : Cette modification sera apportée.

Lauréanne Daneau invite tout administrateur qui aurait des demandes ou des préoccupations additionnelles à communiquer avec elle.

#### **(CA 28-03-19-III)**

Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2019-2020 telles que présentées.

Proposée par : Pierre Deshaies

Adoptée à l'unanimité

Stéphanie Chabrun et Mylène Vallée font une mention de félicitations à la direction générale.



#### **5.4. Subvention salariale d'Emploi Québec**

Une demande de subvention salariale a été effectuée auprès d'Emploi Québec, dans le cadre de l'embauche du chargé de projet – économie circulaire, Christian Lacoste. C'est pourquoi une résolution du conseil d'administration est demandée.

##### **(CA 28-03-19-III)**

Il est résolu :

- que le Conseil régional de l'environnement Mauricie accepte la responsabilité du projet chargé de projet – économie circulaire 2019 présenté dans le cadre de cette mesure ;

- que Lauréanne Daneau et Maryse Fortin soient autorisées à signer tout document officiel concernant le projet et à effectuer la facturation en ligne, et ce, avec le gouvernement du Québec ;

- que le Conseil régional de l'environnement Mauricie s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Proposée par : André Lavoie

Adoptée à l'unanimité

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1. Politique de prévention du harcèlement au travail**

Comme tous les administrateurs ont déjà eu l'occasion de consulter la Politique de prévention du harcèlement au travail élaborée par le comité de gouvernance, André Lavoie demande aux administrateurs s'ils ont des commentaires ou des modifications à apporter à cette dernière avant de procéder à son adoption.

##### *Commentaire*

C : Il est mentionné l'importance que tous les employés visionnent les capsules vidéos de sensibilisation disponible sur le site internet de la CNESST.

André Lavoie mentionne que cette politique a été grandement inspirée par celle adoptée par le RNCREQ et qu'elle couvre uniquement les employés d'Environnement Mauricie et non les membres du CA.

La Politique de prévention du harcèlement au travail et la convention de travail adoptées par le conseil d'administration seront ensuite présentées à tous les employés d'Environnement Mauricie le jeudi 4 avril 2019.

Après discussion, les administrateurs ont pris la résolution suivante.



## **(CA 28-03-19-IV)**

Il est résolu d'adopter la Politique de prévention du harcèlement au travail tel qu'il a été recommandé par le comité de gouvernance.

Proposée par : Joan Hamel

Adoptée à l'unanimité

### **6.2. Convention de travail**

Comme tous les administrateurs ont déjà eu l'occasion de consulter la convention de travail élaborée par le comité de gouvernance, André Lavoie demande aux administrateurs s'ils ont des commentaires ou des modifications à apporter à cette dernière avant de procéder à son adoption.

#### *Questions et commentaires*

C : Une période de probation devrait être ajoutée à cette convention.

R : Un amendement sera apporté à la convention.

Q : Serait-il préférable de raccourcir la période de révision qui est prévue dans 5 ans ?

R : Il n'est pas rare maintenant que la révision des conventions de travail se fasse de 7 à 10 ans après la première adoption.

Q : Selon les normes du travail, combien de jours de congé personnel sont offerts aux employés ?

R : Il a été convenu du nombre de jours des congés personnels lors de l'élaboration des conditions de travail.

C : Une administratrice se dit très satisfaite des conditions de travail offertes dans cette convention.

Q : Si un employé désire travailler lors d'une journée de tempête, malgré la fermeture du bureau qu'arrivera-t-il ?

R : C'est un cas de gestion interne, mais l'employé désirant venir travailler pourra le faire. Il ne pourra cependant pas reprendre ce congé ultérieurement.

C : Une correction devrait être apportée à cette convention au point 17.4, car, selon les normes du travail, un employé qui a plus de 3 ans d'ancienneté peut prendre 3 semaines de vacances consécutives.

R : Un amendement sera apporté à la convention.

Lauréanne Daneau mentionne que la Loi sur les Normes du travail a toujours préséance sur cette politique. Elle ajoute aussi que la convention de travail ne précise pas les modalités de l'échelle salariale qui feront l'objet d'une prochaine politique.



## *Amendements*

Changer le libellé de l'article 5.1 – Période de probation :

Tout nouveau candidat pour un poste est assujetti à une période de probation de trois (3) à six (6) mois selon le contrat de travail.

Changer le libellé de l'article 17.4 – Semaines de vacances consécutives :

L'employé cumulant trois (3) ans et moins d'ancienneté ne peut prendre plus de deux (2) semaines de vacances consécutives sans l'approbation de la direction générale.

L'employé cumulant plus de trois ans (3) ans d'ancienneté ne peut prendre plus de trois (3) semaines de vacances consécutives sans l'approbation de la direction générale.

## (CA 28-03-19-V)

Il est résolu d'adopter la convention de travail élaborée par le comité de travail avec les amendements proposés par le conseil d'administration.

Proposée par : Angéline Fourchaud

Adoptée à l'unanimité

### **6.3. Résultat de l'appréciation du CA**

Après avoir demandé aux administrateurs présents s'ils désiraient procéder au dévoilement de l'appréciation du CA à huis clos, il est convenu de ne pas se prévaloir de cette option et de poursuivre la réunion telle qu'entamée.

Joan Hamel, qui était responsable de la compilation des données reçues, présente les résultats de cette évaluation aux administrateurs qui sont dans l'ensemble très positifs. Elle mentionne qu'elle a apprécié le nouveau formulaire, car la compilation des données se fait automatiquement.

Joan Hamel propose que soit ajoutée une section « commentaires » pour mieux interpréter les réponses et stipule que le libellé de certaines questions devrait être clarifié.

*Points sur lesquels le CA devrait se pencher :*

A3-J'ai pris connaissance des règlements généraux et de la charte de l'organisme.

B2-La composition du CA est adéquate et représentative de son milieu.

B5-Le comité exécutif nommé par le CA est actif et rend compte de ses travaux au CA.



B6-Les comités du CA remplissent activement leur mandat et alimentent le CA pour qu'il prenne des décisions judicieuses.

B8-Les décisions du CA sont discutées et adoptées selon des procédures connues et respectées des membres.

B11-Dans l'ensemble, les membres du CA et du personnel ont des relations harmonieuses et basées sur la confiance.

B13-Les discussions du CA sont franches, ouvertes et permettent à chacun de présenter son point de vue.

Après discussion, il a été convenu de préparer un document sur lequel les administrateurs seront invités à commenter certains points dans le but d'obtenir de l'information, comme le type d'action qu'il serait souhaitable de mettre en place pour remédier à la situation. Le comité de gouvernance aura le mandat de colliger l'information reçue et effectuera l'évaluation du processus.

La proposition qu'une séance de réflexion soit effectuée par le formateur du cours Philagora ce printemps n'a pas été retenue par les administrateurs. Il considère que le moment ne convient pas.

Il est convenu que les résultats de l'appréciation du rendement du CA seront mis dans l'Intranet du site Web.

Joan Hamel remercie les administrateurs d'avoir tous répondu au formulaire d'évaluation.

#### **6.4. Élection des postes au conseil d'administration**

Présentation des administrateurs en élection lors de la prochaine AGA.

*Catégorie « Environnement » - 4 postes*

Stéphanie Chabrun  
Pierre Deshaies  
Mylène Vallée  
1 poste vacant

*Catégorie « Socio-Économique » - 2 postes*

Mitchell Marin  
Vincent Tremblay

*Catégorie « Gouvernance » - 2 postes*

2 postes vacants



## *Question et commentaires*

C : Il est proposé d'approcher Sylvie Gamache de la RGMRM pour qu'elle pose sa candidature sur un poste votant.

R : La RGMRM est dans la catégorie « Socio-économique » qui n'a aucun siège vacant.

C : On pourrait augmenter le nombre de sièges sur le CA, cela pourrait apporter une plus grande diversité d'organisation.

R : Lors de notre formation reçue sur la bonne gouvernance d'un organisme, le formateur estimait le nombre idéal d'un CA entre 7 et 11 personnes. Il est important de mentionner qu'au sein du CA d'Environnement Mauricie, nous retrouvons déjà une belle expertise, comme l'eau, la forêt, la santé, le transport, la gestion des matières résiduelles.

C : On pourrait tenter d'approcher des municipalités pour siéger sur le CA.

R : Il est préférable que l'Organisme développe davantage son expertise et sa crédibilité avant d'approcher les municipalités

Q : Est-ce vraiment le rôle d'un conseiller municipal de siéger sur notre CA ?

R : Un conseiller municipal peut penser que c'est une perte de temps d'être sur ce type de CA.

La proposition de mandater André Lavoie et Lauréanne Daneau pour effectuer des démarches afin de pourvoir les postes laissés vacants au sein du CA n'a pas été retenue. Cependant, si un candidat intéressant se présentait, un poste pourrait lui être offert.

Lauréanne Daneau demande à tous les administrateurs en élection de lui manifester leur désir ou non de poser leur candidature sur le conseil d'administration de l'Organisme.

### **6.5. Présentation du plan d'action 2018-2019**

Lauréanne Daneau présente le plan d'action 2019-2020 aux administrateurs.

André Lavoie rappelle aux administrateurs que les orientations ont été élaborées dans la planification stratégique par le conseil d'administration et que le plan d'action est produit par la direction générale.

Cette année, nous allons nous concentrer sur les projets plus structurants, comme les projets : Économie circulaire Mauricie+ (EMC+), Par notre propre énergie, Sous les pavés, le Plan régional des milieux hydriques et humides, Essais routiers de véhicules électriques, Shop à réparer, Journée de la nature. Avec tous ces projets, nous devrons limiter le nombre d'activités de type « soirée discussion ». Ce plan d'action a pour objectif de créer un rapprochement avec le monde municipal.



## *Questions et commentaire*

Q : Est-ce que le véhicule électrique est vraiment mieux que le véhicule conventionnel ?

R : Le comité énergie du RNCREQ se penche présentement sur la question. Lorsqu'une position sera prise, elle sera partagée à l'ensemble du réseau des CRE. Le projet d'essais routiers de véhicules électriques se fait en partenariat avec Équiterre. Nous ne croyons pas que le véhicule électrique soit la panacée, mais des études démontrent que les gens qui se procurent ce type de véhicule vont plus loin dans leurs actions et adoptent d'autres gestes pour la protection de l'environnement.

C : Y a-t-il des projets qui concernent l'eau ?

R : Oui, il y a le projet : Plan régional des milieux hydriques et humides

Q : Dans la stratégie « identifier et promouvoir les champions régionaux en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques », de qui s'agit-il ?

R : Il s'agit des institutions, commerces, industries (ICI), municipalités, organismes et individus. Si vous avez déjà identifié des champions, nous vous invitons à nous les partager. Nous pourrons en faire la promotion sur la plate-forme *Phare Climat*.

Après discussion, les administrateurs ont pris la résolution suivante.

### **(CA 28-03-19-VI)**

Il est résolu d'adopter le plan d'action 2019-2020 tel que présenté par la direction générale.

Proposée par : Stéphanie Chabrun

Adoptée à l'unanimité

## **6.6. Enjeux prioritaires par secteur d'activité**

Dans le but d'améliorer ses connaissances des enjeux prioritaires de la Mauricie par secteur d'activité (changements climatiques, gestion des matières résiduelles, transport, eau, biodiversité, aménagement, sol contaminé, forêt, santé, etc.), Lauréanne Daneau demande aux administrateurs de lui soumettre, selon leur expertise, les enjeux prioritaires qu'ils ont identifiés. Un courriel leur sera transmis à ce sujet.

Lauréanne Daneau informe les administrateurs que dans le cadre de la campagne électorale pour la mairie de Trois-Rivières, elle a transmis aux candidats en lice un document synthèse des enjeux environnementaux afin de les sensibiliser à ces principaux enjeux. Elle a aussi offert aux candidats de les rencontrer individuellement. Elle tentera de voir leur intérêt à participer à un débat qui porterait sur l'environnement.



## **6.7. Assemblée générale annuelle**

Après discussion, il a été convenu que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 19 juin à 17 h 30, celle-ci sera précédée à 16 h 30 d'une réunion du CA pour l'adoption des états financiers et suivie d'une seconde réunion afin de nommer les officiers. Un cocktail de réseautage sera également offert aux membres présents.

### *Horaire*

|           |   |
|-----------|---|
| 16 h 30 : | CA (adopter les états financiers 2018-2019) |
| 17 h 30 : | AGA   |
| 19 h :    | CA (élections des officiers)                |
| 19 h :    | Cocktail de réseautage                      |

## **7. VARIA**

### **7.1. Projet conjoint avec la Fondation Rivières**

Joan Hamel mentionne que depuis le transfert de la responsabilité de faire le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées du MAMH au MELCC, les rapports ont cessé d'être produits. Afin de combler l'absence de rapports d'évaluation des OMAEU, la Fondation Rivières a entrepris la production de rapports *d'Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux*. Un rapport a été effectué pour le bassin versant du lac à la Truite d'Irlande.

Joan Hamel propose qu'Environnement Mauricie, les OBV et la Fondation Rivières s'unissent pour faire une offre de services pour produire ce rapport d'évaluation pour la région de la Mauricie.

La directrice générale évaluera la disponibilité et l'intérêt à collaborer à ce type de projet après l'avoir soumis aux OBV et Comités ZIP qui seront réunis le 1<sup>er</sup> mai.

Pierre Deshaies demande que soit transmis aux membres du conseil d'administration le rapport *d'Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux* de la Fondation Rivières

### **7.2. Grand forum des communautés résilientes**

Stéphanie Chabrun informe les administrateurs que le Grand forum des communautés résilientes aura lieu les 4 et 5 juin 2019 à Québec. L'événement est ouvert à tous.

### **7.3. Églises vertes**

Joan Hamel mentionne qu'elle fait partie du comité organisateur du prochain Forum des Églises vertes qui aura lieu au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap. Il portera sur le thème de l'eau.



Joan Hamel à la responsabilité de faire un appel de conférenciers pour cet événement. Elle communiquera avec les organismes de bassins versants et le CIUSS pour voir leur intérêt à participer à titre de conférencier.

**Varia « Ouvert »**

**Forum des CRE**

Un résumé du Forum des CRE sera effectué dans le rapport d'activités courantes.

**Réunion du CA**

Stéphanie Chabrun propose de devancer la tenue des réunions du CA. Il est aussi proposé qu'un repas puisse être servi avant ce qui favoriserait le réseautage entre les membres.

Les réunions seront dorénavant tenues de 13 h à 16 h.

**8. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

---

Pierre Deshaies, secrétaire



## Annexe I

### ATTESTATION DU RESPECT DES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES



Trois-Rivières, le 21 mars 2019

**Objet : Attestation du respect des exigences légales et réglementaires, entre autres du paiement des salaires et des déductions à la source**

Membres du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie,

La présente a pour but d'attester qu'à ma connaissance, depuis ma dernière déclaration, Environnement Mauricie a respecté en tout temps les exigences légales et réglementaires et notamment les obligations suivantes :

1. La police d'assurance responsabilité des administrateurs est en vigueur et aucune modification ne lui a été apportée depuis son renouvellement.
2. Les salaires dus aux employés leur ont été versés en temps opportun.
3. Les déductions à la source ainsi que les contributions patronales ont été remises en temps opportun, soit trimestriellement, pour les paliers fédéral et provincial, incluant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST).
4. La production des déclarations de taxes remboursables à 50% sont faites par la firme LGMC une fois l'an.
5. Aucune plainte n'avait à être communiquée au conseil d'administration ni aux assureurs.
6. Environnement Mauricie n'a pas reçu de mise en demeure, de procédures judiciaires ou de demande d'arbitrage et aucun litige n'est appréhendé.
7. Environnement Mauricie n'a pas reçu d'avis de défaut relatif à tout engagement financier ou contrat.
8. En fonction des suivis réguliers faits, il n'y a pas de cas de fraude connu ou soupçonné.

Lauréanne Daneau, Directrice générale

Conseil régional de l'environnement Mauricie  
345-1060, St-François-Xavier, Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8  
info@environnementmauricie.com | +1 819 694-1748

